



Janvier 2026

Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire au régime agricole au 30 juin 2025

Christèle LAPORTE

A la fin du premier semestre 2025, 209 601 personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire (C2S) en métropole. Les effectifs augmentent de 5,7 % en un an. La situation est cependant contrastée entre ceux qui en disposent à titre gratuit (C2SG) et ceux qui doivent contribuer par une participation (C2SP) : les premiers, qui représentent 70,2 % des effectifs totaux, sont en hausse de 8,9 % alors que la population des seconds régresse de 1,3 %.

D Stagnation du nombre de bénéficiaires de la C2S au premier semestre 2025

La population bénéficiaire de la C2S et affiliée au régime agricole est quasi stable par rapport à fin décembre 2024 pour s'établir à 209 601 personnes. Les effectifs de la C2SG progressent légèrement de 0,4 % après une avancée de 8,5 % sur le deuxième semestre 2024. Inversement, le nombre de bénéficiaires de la C2SP baisse de 0,7 % comme le semestre précédent (*tableau 1*).

Le taux de recours à la C2S, calculé par rapport à la population affiliée, est de 7,0 % en métropole, soit le niveau le plus haut jamais enregistré. Mais cette proportion diffère selon le régime : 4,3 % pour les non-salariés et 8,5 % pour les salariés (*graphiques 1 et 2*). L'approche par tranche d'âge montre d'une part, que les taux de recours sont plutôt décroissants avec l'âge et d'autre part, que c'est sur la tranche d'âge des 60 ans et plus que les taux de recours des salariés dépassent de plus de deux fois ceux des non-salariés. L'écart de recours entre ces régimes est également important chez les moins de vingt ans, par contre il est plus resserré pour les classes d'âges intermédiaires (*tableau 2*).

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des Données
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Département Stratégie Data et IA : Damien Ozenfant - ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Christèle Laporte - laporte.christele@ccmsa.msa.fr
- Pôle Publications et valorisation/Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

Au régime des non-salariés, le taux de recours augmente de 0,12 point par rapport à fin décembre 2024 qui avait alors atteint un niveau record. Il dépasse d'un point celui prévalant pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) juste avant la mise en place de la C2S en septembre 2019.

Au régime des salariés, le taux de recours est supérieur de 0,32 point à celui de septembre 2019, et de 0,02 point à celui de la fin de l'année 2024.

Trois zones territoriales se distinguent, à la fois par un nombre important de bénéficiaires de la C2S, et par des taux de recours à ce dispositif les plus élevés en métropole : le bassin méditerranéen (26,9 % des bénéficiaires et un taux de recours de 14,2 %), l'axe Gironde-Tarn (respectivement 16,2 % et 9,1 %) et le nord de la France (7,9 % pour ces deux items).

Le Grand Ouest concentre également un nombre important de bénéficiaires (7,7 % des bénéficiaires), mais avec un taux de recours de 4,1 %, inférieur à la moyenne nationale de 7,0 %.

Les effectifs augmentent ce semestre de 1,1 % à la fois sur l'axe Gironde-Tarn et le Grand Ouest, soit 1 point au dessus de la moyenne nationale (0,1 %). La hausse est marginale dans le bassin méditerranéen avec 0,2 %. Les effectifs décroissent de 0,9 % dans le nord de la France ([carte 1](#)).

Tableau 1

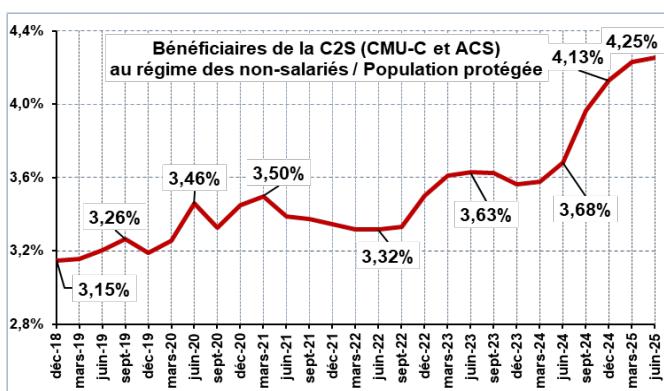
Nombre de bénéficiaires de la C2S en métropole par type, au 30 juin 2025

	Situation au 30 juin 2025		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (juin 2025 / juin 2024)	Semestrielle (juin 2025 / déc. 2024)
C2S gratuite	147 141	70,2 %	+ 8,9 %	+ 0,4 %
C2S avec participation	62 460	29,8 %	- 1,3 %	- 0,7 %
TOTAL	209 601	100,0 %	+ 5,7 %	+ 0,1 %

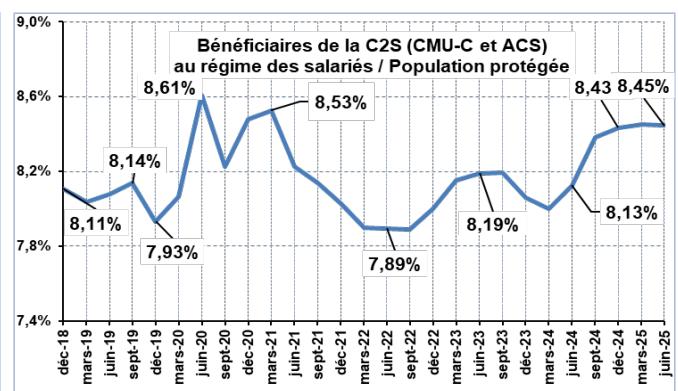
Source : MSA

Graphiques 1 et 2

Recours à la C2S (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et juin 2025



Source : MSA



Source : MSA



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

Tableau 2

Taux de recours à la C2S par régime et tranche d'âge par rapport à la population protégée, au 30 juin 2025

	Taux de recours à la C2S	
	Régime des non-salariés	Régime des salariés
De 0 à 19 ans	9,7 %	14,0 %
De 20 à 39 ans	6,3 %	6,2 %
De 40 à 59 ans	6,3 %	8,0 %
De 60 à 79 ans	2,4 %	7,8 %
80 ans et plus	2,2 %	4,8 %
TOTAL	4,3 %	8,4 %

Source : MSA

Carte 1

Répartition des bénéficiaires de la C2S par département de résidence et évolution semestrielle, au 30 juin 2025

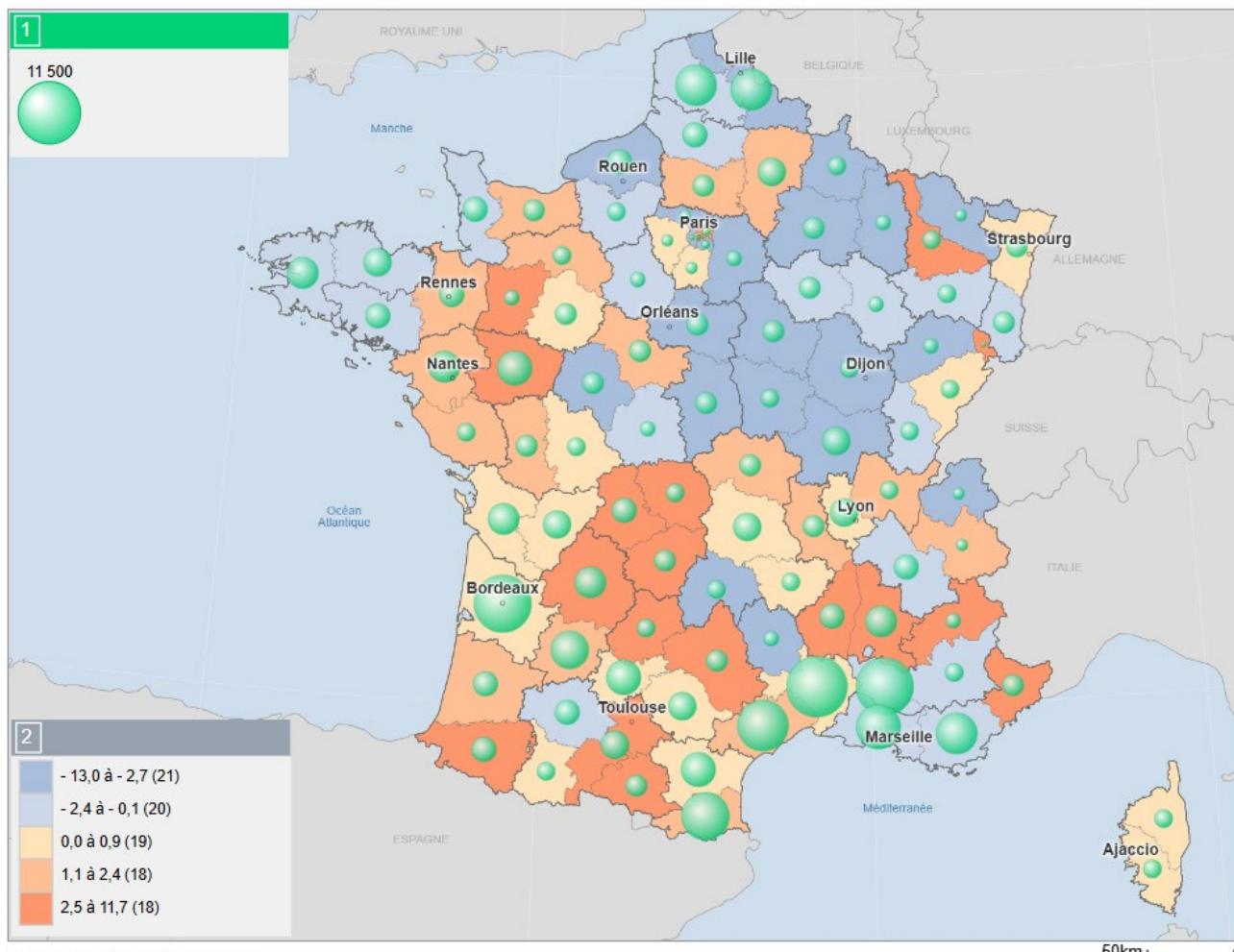




Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

► Hausse de 8,9 % du nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite en un an

Après une progression de 8,5 % au cours du deuxième semestre 2024, l'évolution du nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite ralentit avec + 0,4 % sur le premier semestre 2025. Sur un an, l'augmentation atteint 8,9 % pour un effectif total de 147 141 personnes. Dans le régime des non-salariés agricoles, la hausse est spectaculaire avec 21,4 % en un an, se décomposant en une hausse de 4,0 % ce semestre après + 16,7 % le semestre précédent. Dans le régime des salariés agricoles, le léger recul de 0,6 % ce semestre suit le rebond de 6,5 % du deuxième semestre 2024. Les effectifs croissent de 5,8 % en évolution annuelle. Compte tenu de ces évolutions, la part des non-salariés agricoles parmi les bénéficiaires de la C2S gratuite gagne encore 2,3 points en un an pour s'établir à 22,5 % ([tableau 3](#)).

Outre les effets démographiques propres aux deux régimes, les évolutions du nombre de bénéficiaires de la C2SG sont liées aux évolutions de la population bénéficiaire du RSA (puisque l'attribution de cette prestation donne un droit automatique à la C2SG pour un an) et à celle sans activité professionnelle (chômage). Le rapprochement de l'évolution de ces séries n'est cependant pas parfait compte tenu des décalages des dates d'ouverture et de fermeture des droits, et de la durée de ces droits. À la fin juin 2025, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente de 8,0 % sur un an dans le régime des non-salariés agricoles et baisse de 10 % dans celui des salariés agricoles. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente lui de 3,7 %.

L'augmentation des plafonds de la C2S (+ 1,7 % au 1er avril 2025), et les diverses actions entreprises par les caisses de MSA pour favoriser le recours aux droits expliquent aussi plus sûrement ces évolutions.

Si la proportion de femmes bénéficiaires de la C2SG est assez proche de celle de la population protégée au régime des non-salariés (43,4 % vs 42,4 %), elle est plus importante dans le régime des salariés (47,3 % vs 43,7 %). Dans les deux régimes, l'âge moyen des femmes bénéficiaires de la C2SG est inférieur à celui des hommes, alors que c'est l'inverse dans la population protégée ([tableau 4](#)).

Par comparaison avec la population protégée, la classe d'âge des moins de 20 ans est sur-représentée parmi les bénéficiaires de la C2SG. En effet, ils en constituent plus du tiers alors qu'ils ne sont qu'un dixième de la population protégée des non-salariés agricoles et un cinquième de celle des salariés agricoles.

La faible proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (15,8 % au régime des non-salariés et 11,8 % au régime des salariés - [tableau 5](#)) s'explique par le montant du plafond des ressources permettant l'obtention de la C2SG (862 € mensuel pour une personne seule) fixé en dessous du plafond du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa – 1 034 € mensuel au maximum).

Comme antérieurement la CMU-C, la C2SG peut être gérée par un organisme complémentaire (OC) ou par la caisse de MSA de l'assuré, selon son choix. La part de la gestion accordée aux caisses de MSA est de 89,8 % au régime des non-salariés, en baisse de 0,4 point sur un an. La part est de 96,4 % au régime des salariés agricoles, à l'identique de l'année précédente ([tableau 6 et graphiques 3 et 4](#)). Cette prépondérance de la gestion par la MSA se retrouve également pour les assurés du régime général dont la gestion est massivement dévolue aux CPAM.



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

Tableau 3

Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite en métropole par régime, au 30 juin 2025

	Situation au 30 juin 2025		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle juin 2025 / juin 2024	Semestrielle (juin 2025 / déc. 2024)
Régime des non-salariés	33 079	22,5 %	+ 21,4 %	+ 4,0 %
Régime des salariés	114 062	77,5 %	+ 5,8 %	- 0,6 %
TOTAL	147 141	100,0 %	+ 8,9 %	+ 0,4 %

Source : MSA

Tableau 4

Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S gratuite et de la population protégée par régime, au 30 juin 2025

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	C2S gratuite	Population protégée	C2S gratuite	Population protégée
% de femmes	43,4 %	42,4 %	47,3 %	43,7 %
% d'hommes	56,6 %	57,6 %	52,7 %	56,3 %
Age moyen	37,9 ans	60,8 ans	32,0 ans	43,4 ans
- des femmes	36,3 ans	65,5 ans	31,0 ans	43,9 ans
- des hommes	39,1 ans	57,4 ans	32,8 ans	43,0 ans
Classe d'âge la plus représentée	40 à 59 ans	60 à 79 ans	0 à 19 ans	20 à 39 ans
% individus de moins de 20 ans	28,1 %	9,7 %	37,4 %	18,8 %
% individus de 60 ans et plus	15,8 %	59,7 %	11,8 %	28,8 %

Source : MSA

Tableau 5

Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2025

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution juin 2025 / juin 2024	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution juin 2025 / juin 2024	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	9 307	28,1 %	+ 19,7 %	5,6	42 681	37,4 %	+ 4,1 %	1,6
De 20 à 39 ans	6 469	19,6 %	+ 26,4 %	5,0	27 171	23,8 %	+ 5,2 %	1,2
De 40 à 59 ans	12 053	36,5 %	+ 24,2 %	8,6	30 728	27,0 %	+ 7,6 %	2,0
De 60 à 79 ans	4 478	13,5 %	+ 15,9 %	2,3	12 708	11,1 %	+ 8,5 %	0,9
80 ans et plus	772	2,3 %	- 1,0 %	- 0,0	774	0,7 %	+ 4,9 %	0,0
TOTAL	33 079	100,0 %	+ 21,4 %	21,4	114 062	100,0 %	+ 5,8 %	5,8

Source : MSA



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

Tableau 6

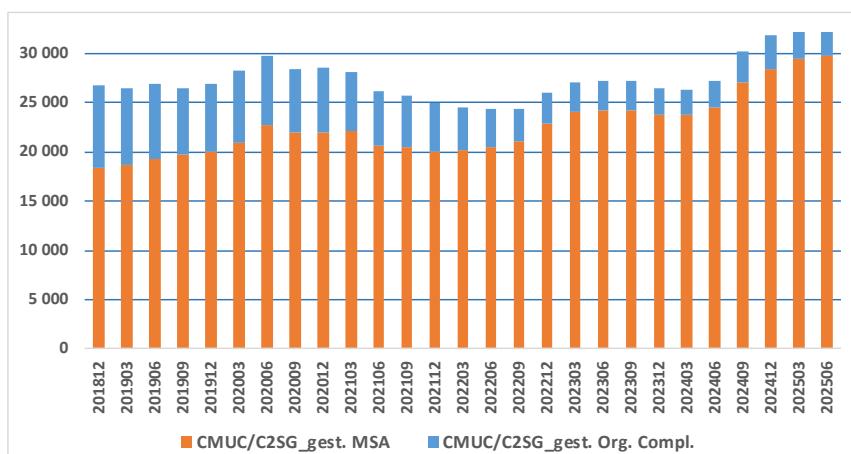
Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 30 juin 2025

	Effectifs au 30 juin 2025		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2025
Régime des non-salariés	29 705	3 374	90,2 %	89,8 %
Régime des salariés	109 899	4 163	96,4 %	96,4 %
TOTAL	139 604	7 537	95,1 %	94,9 %

Source : MSA

Graphique 3

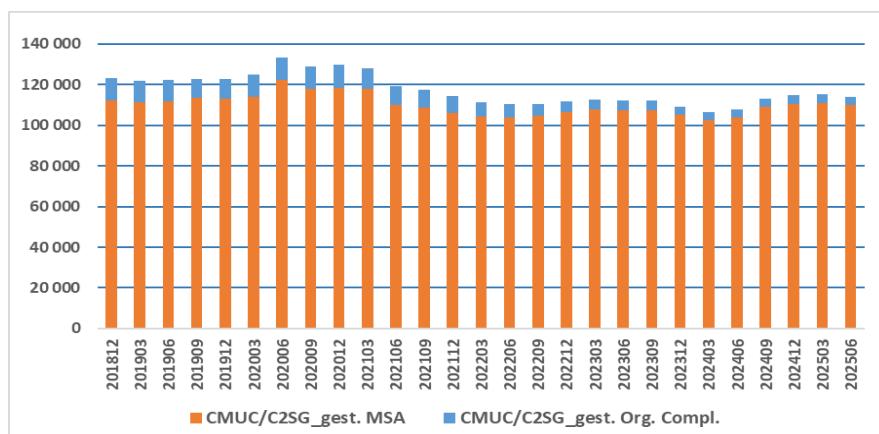
Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2025



Source : MSA

Graphique 4

Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2025



Source : MSA



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

► Régression de 1,3 % du nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation en un an

Avec un effectif de 62 460 personnes, le nombre de bénéficiaires de la C2SP est en baisse de 0,7 % sur le premier semestre 2025 comme au deuxième semestre 2024 alors que les effectifs ne cessaient auparavant de progresser de semestre en semestre. Sur l'année complète, la baisse atteint 1,3 %. Au régime des salariés agricoles, les effectifs évoluent de + 0,4 % sur le premier semestre 2025. Sur un an, la hausse est également de 0,4 %, soutenue pour partie par l'un des publics cibles de la C2SP, à savoir les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) (+ 1,7 % à fin juin 2025). Les évolutions par tranche d'âge montrent une augmentation de 7,7 % des plus de 60 ans portée par celle des bénéficiaires de l'Aspa (+ 7,6 % à fin juin 2025). Cependant, cette élévation a été compensée globalement par une chute de 9,2 % chez les moins de 40 ans ([tableau 9](#)). Au régime des non-salariés agricoles, le nombre de bénéficiaires de la C2SP s'amoindrit à nouveau, de 5,1 % ce semestre après - 3,5 % au précédent. Le déclin atteint - 8,4 % sur un an, entraîné par une baisse plus forte encore des allocataires de l'Aspa (- 10,6 %) dans ce régime ([tableau 7](#)).

La population éligible à la C2SP est plus âgée que celle éligible à la C2SG puisque le montant maximum de l'Aspa est situé entre le plafond de ressources qui permet l'obtention de la C2SG et celui pour l'obtention de la C2SP. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent ainsi 78,9 % des bénéficiaires de la C2SP dans le régime des non-salariés et 53,8 % au régime des salariés, soit des proportions plus importantes que celles parmi la population protégée. Plus nombreuses dans cette tranche d'âge, la part des femmes est en conséquence plus importante que dans le dispositif de la C2SG, avec notamment 59,8 % en C2SP contre 43,4 % en C2SG pour le régime des non-salariés agricoles ([tableaux 8 et 9](#)).

La part de la gestion accordée aux caisses de MSA continue de s'accroître au fil des mois. Ainsi, pour les non-salariés agricoles, la part gérée par les caisses de MSA est passée de 74,2 % à 76,1 % en un an. Pour les salariés agricoles, la gestion par la MSA est encore plus prédominante à 84,9 % (+ 1,2 point en un an) ([tableau 10, graphiques 5 et 6](#)).

Tableau 7

Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation en métropole par régime, au 30 juin 2025

	Situation au 30 juin 2025		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle juin 2025 / juin 2024	Semestrielle (juin 2025 / dec 2024)
Régime des non-salariés	11 727	18,8 %	- 8,4 %	- 5,1 %
Régime des salariés	50 733	81,2 %	+ 0,4 %	+ 0,4 %
TOTAL	62 460	100,0 %	- 1,3 %	- 0,7 %

Source : MSA



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

Tableau 8

Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S avec participation et de la population protégée par régime, au 30 juin 2025

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	C2S avec participation	Population protégée	C2S avec participation	Population protégée
% de femmes	59,8 %	42,4 %	47,9 %	43,7 %
% d'hommes	40,2 %	57,6 %	52,1 %	56,3 %
Age moyen	71,0 ans	60,8 ans	52,8 ans	43,4 ans
- des femmes	75,8 ans	65,5 ans	52,4 ans	43,9 ans
- des hommes	63,9 ans	57,4 ans	53,2 ans	43,0 ans
Classe d'âge la plus représentée	80 ans et plus	60 à 79 ans	60 à 79 ans	20 à 39 ans
% individus de moins de 20 ans	6,8 %	9,7 %	17,5 %	18,8 %
% individus de 60 ans et plus	78,9 %	59,7 %	53,8 %	28,8 %

Source : MSA

Tableau 9

Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2025

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution juin 2025 / juin 2024	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution juin 2025 / juin 2024	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	796	6,8 %	- 20,6 %	- 1,6	8 882	17,5 %	- 10,6 %	- 2,1
De 20 à 39 ans	488	4,1 %	- 13,2 %	- 0,6	5 220	10,3 %	- 6,7 %	- 0,7
De 40 à 59 ans	1 194	10,2 %	- 18,5 %	- 2,1	9 319	18,4 %	- 3,1 %	- 0,6
De 60 à 79 ans	4 228	36,1 %	- 2,4 %	- 0,8	23 085	45,5 %	+ 8,7 %	3,7
80 ans et plus	5 021	42,8 %	- 7,7 %	- 3,3	4 227	8,3 %	+ 2,5 %	0,2
TOTAL	11 727	100,0 %	- 8,4 %	- 8,4	50 733	100,0 %	+ 0,4 %	0,4

Source : MSA

Tableau 10

Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 30 juin 2025

	Effectifs au 30 juin 2025		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	Au 30 juin 2024	Au 30 juin 2025
Régime des non-salariés	8 925	2 802	74,2 %	76,1 %
Régime des salariés	43 076	7 657	83,7 %	84,9 %
TOTAL	52 001	10 459	81,8 %	83,3 %

Source : MSA

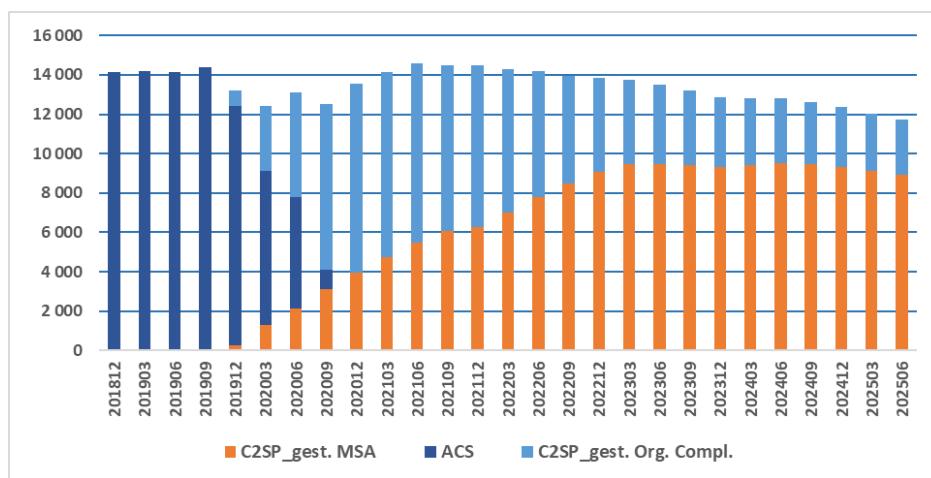


Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

Graphique 5

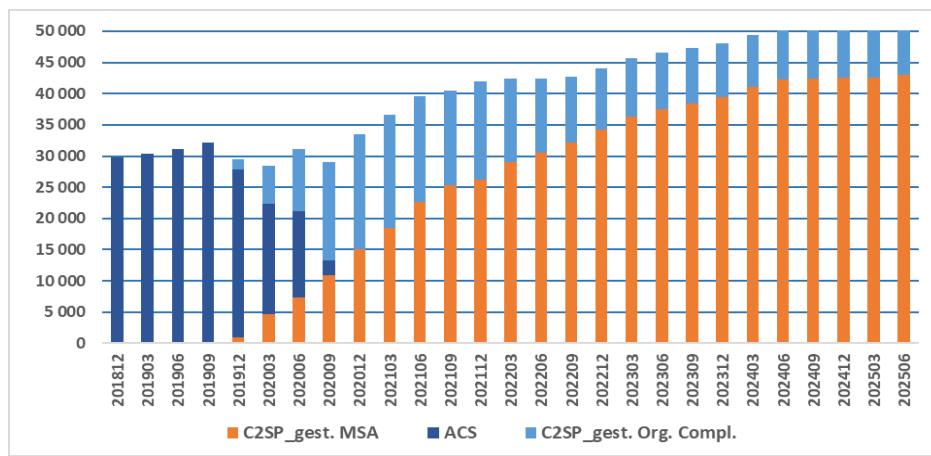
Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2025



Source : MSA

Graphique 6

Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2025



Source : MSA



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

I - Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S par type, au 30 juin 2025.....	2
<u>Tableau 2</u> -	Taux de recours à la C2S par régime et tranche d'âge par rapport à la population protégée, au 30 juin 2025	3
<u>Tableau 3</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite en métropole par régime, au 30 juin 2025	5
<u>Tableau 4</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S gratuite et de la population protégée, par régime, au 30 juin 2025	5
<u>Tableau 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2025.....	5
<u>Tableau 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 30 juin 2025	6
<u>Tableau 7</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation en métropole par régime, au 30 juin 2025	7
<u>Tableau 8</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S avec participation et de la population protégée, par régime, au 30 juin 2025.....	8
<u>Tableau 9</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2025... ..	8
<u>Tableau 10</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 30 juin 2025	8

II - Liste des graphiques

<u>Graphiques 1 et 2</u> -	Recours à la C2S (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et juin 2025	2
<u>Graphique 3</u>	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2025	6
<u>Graphique 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2025	6
<u>Graphique 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2025	9
<u>Graphique 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2025..... ..	9

III - Carte

<u>Carte 1</u> -	Répartition des bénéficiaires de la C2S par département de résidence et évolution semestrielle, au 30 juin 2025	3
------------------	---	---



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

DÉFINITIONS

Complémentaire santé solidaire (C2S)	<p>A compter du 1er novembre 2019, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et le dispositif d'aide à la complémentaire santé (ACS) ont été supprimés au profit d'un dispositif unifié : la Complémentaire Santé Solidaire (C2S).</p>
	<p>La Complémentaire santé solidaire offre la prise en charge de la part complémentaire des soins remboursables par l'assurance maladie, à hauteur de 100 % de la dépense dans la limite du montant remboursable, ainsi que des forfaits de prise en charge spécifiques pour les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses.</p>
	<p>Elle est attribuée, en fonction des ressources du foyer, à titre gratuit ou en contrepartie d'une participation financière dont le montant dépend du nombre de personnes couvertes et de leur âge.</p>
	<p>Elle est accordée pour une durée d'un an et doit être renouvelée chaque année.</p>
	<p>Les démarches pour obtenir la C2S sont sans cesse simplifiées afin de faciliter l'accès des personnes éligibles à ce dispositif, notamment les bénéficiaires des minima sociaux :</p>
	<ul style="list-style-type: none">- attribution automatique de la C2S à titre gratuit aux nouveaux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),- bénéfice d'une présomption de droits à la C2S avec participation financière pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) sauf en cas d'activité professionnelle. Pour les assurés déjà bénéficiaires de l'Aspa, le renouvellement du droit à la C2S est automatique, ils n'ont pas à refaire de demande chaque année si leur situation n'a pas changé.- Information des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) de leur éligibilité potentielle à la C2S par leur organisme d'assurance maladie et proposition d'un accompagnement dans leur démarche d'ouverture et de renouvellement du droit à cette protection
C2S gratuite ou sans participation (C2SG)	<p>Peuvent bénéficier de la C2S à titre gratuit, les foyers dont les ressources ne dépassent pas un plafond, ce dernier est modulé en fonction de la taille du foyer (à titre d'exemple, 862 euros par mois pour une personne seule en métropole au 1er avril 2025).</p>



Tableau de bord

Les statistiques de la MSA

C2S payante ou avec participation (C2SP)

Si les ressources du foyer dépassent le plafond de la C2S gratuite, dans la limite de 35 % (soit 1 163 euros par mois pour une personne seule en métropole au 1er avril 2025), chacun de ses membres doit alors s'acquitter chaque mois d'une somme inférieure à 1 € par jour.

Le montant de cette participation mensuelle est fonction de l'âge du bénéficiaire et varie de 8 € pour les moins de 30 ans à 30 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

Sigles :

AAH	: Allocation aux adultes handicapés
ACS	: Aide au paiement d'une complémentaire santé
ASI	: Allocation supplémentaire d'invalidité
Aspa	: Allocation de solidarité aux personnes âgées
CMU-C	: Couverture maladie universelle complémentaire
CPAM	: Caisse primaire d'assurance maladie
C2S	: Complémentaire santé solidaire
C2SG	: Complémentaire santé solidaire gratuite (ou sans participation)
C2SP	: Complémentaire santé solidaire avec participation
MSA	: Mutualité sociale agricole
OC	: Organisme complémentaire gestionnaire de la complémentaire santé solidaire
RSA	: Revenu de solidarité active
PPA	: Prime d'activité